

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 058626 NB INC.	Numéro de permis 2011027	Date d'inspection Le 24 juillet 2020	
Nom de l'établissement GARDERIE ABC TROIS		Numéro de téléphone (506) 857-8999	
Adresse 210 Mill Road Moncton NB E1A 4B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.	28(3)(a)	28 juil. 2020	
Commentaires : Phase de rétablissement de la pandémie de COVID-19; Tenir à jour les membres du ménage de chaque enfant fréquentant votre établissement, par exemple les noms et les numéros de contacts.			

Commentaires généraux
Lors de la visite cette inspection, un membre du personne était entrain de laver la classe au sous-sol. La salle de bain semblait très propres.
Discussion au sujet de l'augmentation de la qualité au niveau des planifications avec l'exploitante. Ajouter les observations des enfants dans la planification ou dans les portfolios par exemple.
En attente du rapport du prévôt des incendies et de santé publique.

original signé par  
Paula Morin

24 juillet 2020

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date